

COMMUNE DE NEUF BERQUIN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 18 JUIN 2019

Convocation le 2 avril 2019

Convocation le 12 juin 2019

Présents : M. Bernard DEBEUGNY, M. Philippe BERTIN, M. Maxime CREPIN, Mme Jacqueline DELARRE, Mme Brigitte DESCAMPS, M. Serge OLIVIER, M. Sylvain PETITPREZ, M. Franck QUAGEBEUR, M. Frédéric ROGLIN, Mme Armelle SIMAO

Procurations : Mme Julienne BERTELOOT à M Serge OLIVIER, Mme Patricia BROUCQSAULT à Mme Armelle SIMAO, Mme Cathy CAPELLE à M Philippe BERTIN, M Bernard DELOUX à M Frédéric ROGLIN, Mme Marie-France LOGIE à Mme Jacqueline DELARRE

Secrétaire de séance : Maxime CREPIN

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2019.

REALISATION DE TRAVAUX INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC – FEUX TRICOLORES

Considérant qu'il y a lieu de modifier le montant des travaux prévu initialement

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité le SIECF pour la réalisation de travaux d'installation de feux tricolores à l'intersection des rues Charles Capelle, de Cassel et d'Estaires. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF.

Ces travaux avaient été estimés de manière prévisionnelle à 38 892.88 € HT auxquels il fallait ajouter environ 1 100 € HT pour le raccordement électrique par ENEDIS.

Le nouveau montant des travaux est donc de **55 000 € HT**. Il s'explique par de nouvelles tranchées dans la voirie afin d'installer un éclairage du passage protégé.

Adopté à l'unanimité

APPLICATION DU REPAS A 1 EURO

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en application le tarif à 1 euro pour les familles à faibles revenus.

Un changement des tranches de quotients familiaux permettra à certaines familles de bénéficier d'un tarif réduit.

Le coût supplémentaire sera supporté par la Commune.

Les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 applicables à partir du lundi 2 septembre 2019 sont établis comme suit :

Tarifs	Catégories	Prix du repas au 02/09/2019	
		Neuf Berquinois	Extérieurs
A Tarif normal	- Familles dont le quotient familial est supérieur ou égal à 901 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.	3,70 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	3.90 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne
B Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial est supérieur ou égal à 701 euros et inférieur ou égal à 900 euros	3,10 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	3.70 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne
C Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 euros.	1 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	1 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits à la cantine, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Adopté à l'unanimité

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE DURANT LES ACCUEILS DE LOISIRS

L'Etat ne permet pas d'appliquer le tarif à 1 euro pour les accueils de loisirs.

Cependant, la Commune a effectué un changement des tranches de quotients familiaux pour permettre à certaines familles de bénéficier du tarif réduit.

Les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 durant les accueils de loisirs sont établis comme suit :

Tarifs	Catégories	Prix du repas au 02/09/2019	
		Neuf Berquinois	Extérieurs
A Tarif normal	- Familles dont le quotient familial est supérieur à 901 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.	3,70 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	3.90 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne
B Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial est supérieur à 701 euros et inférieur ou égal à 900 euros	3,10 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	3.70 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne
C Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 euros.	2.50 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	2.50 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits à la cantine, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Adopté à l'unanimité

TARIFS ACCUEIL GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS POUR PETITES VACANCES

Aucune augmentation n'est appliquée.

Les tranches des quotients familiaux ont été changées afin de permettre à certaines familles de bénéficier du tarif réduit.

Les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2019/2020 applicables à partir du 2 septembre 2019 sont établis comme suit :

Tarifs	Catégories	NEUF BERQUINOIS La demi-heure	EXTERIEURS La demi-heure
Tarif normal	- Familles ayant un quotient familial supérieur à 901 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.	1,00 €	1.10 €
Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial se situe entre 701 euros et 900 euros.	0,80 €	1.00 €
Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur à 700 euros.	0,50 €	0.50 €

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Adopté à l'unanimité

Les tarifs de l'accueil de loisirs pour les petites vacances pour l'année scolaire 2019/2020 sont établis comme suit :

Tarifs	Catégories	Tarif à la journée		Tarif à la demi-journée	
		Neuf Berquinois	Extérieurs	Neuf Berquinois	Extérieurs
Tarif normal	- Familles ayant un quotient familial supérieur à 901 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.	5.50 €	6.00 €	3,50 €	3.85 €

Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial se situe entre 701 euros et 900 euros.	4.50 €	5.50 €	3.00 €	3.50 €
Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur à 700 euros. -	3.50 €	3.50 €	2.50 €	2.50 €

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Adopté à la majorité

MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'AIDE ALIMENTAIRE EUROPEENNE

Le collectif des 4 associations (La Banque alimentaire du Nord, La croix Rouge du Nord, les Restos du Cœur du Nord et le Secours Populaire du Nord) se mobilise pour le maintien du Fonds Européen d'Aide Alimentaire aux plus démunis (FEAD).

En effet, l'Union Européenne avance l'idée de diminuer, voire supprimer le FEAD dans ses prochaines lignes budgétaires 2020-2026.

Or ce fonds d'aide alimentaire est crucial, voire vital, pour bon nombre de personnes en Europe, en France et dans le Nord.

Le Conseil Municipal soutient les actions de ce collectif en votant cette motion.

Adopté à l'unanimité